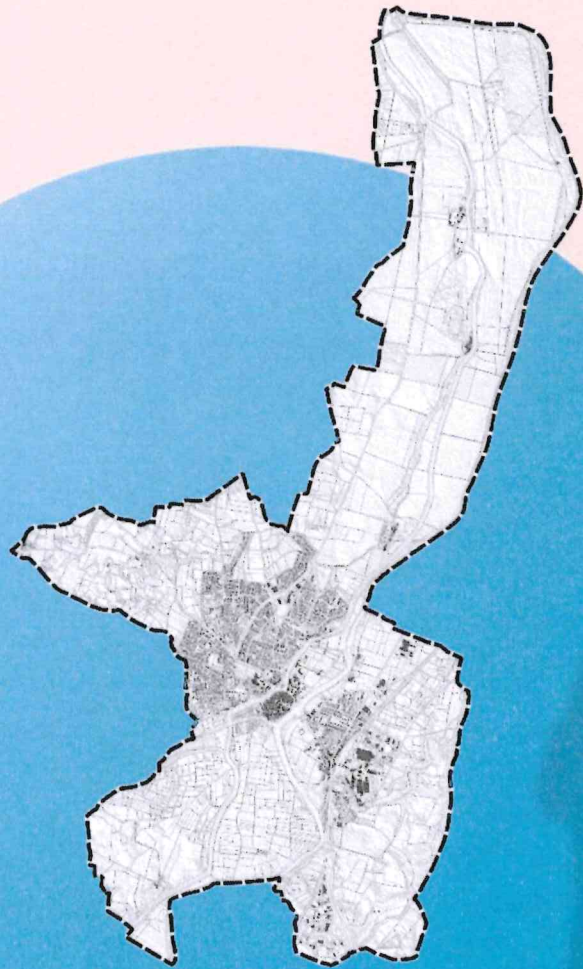
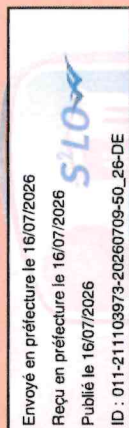


Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le 16/07/2026
ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE



Révision du Plan Local d'Urbanisme de TRÈBES

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Juin 2026

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE

SLO

Le projet communal



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est la pièce centrale du Plan Local d'Urbanisme, exprimant une vision à long terme : il expose un projet politique répondant aux enjeux du territoire pour la décennie à venir.

Il traduit ainsi l'ambition des élus d'afficher des actions volontaristes et qualitatives pour composer une cité agréable à vivre pour ses habitants, et mettant en œuvre un développement durable, visant à répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.



Le projet communal

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE

SLO

Axe n°1



Construire un projet respectueux des richesses et contraintes du territoire

- Protéger et valoriser les espaces naturels
- Réduire l'exposition aux risques naturels et technologiques
- Valoriser un cadre paysager exceptionnel
- Maintenir et préserver la dimension agricole du territoire

Axe n°2



Mettre en œuvre un projet urbain qui conforte et dynamise toutes les composantes de la ville

- Prévoir un développement qui s'inscrit dans la logique de centralité et qui prend en compte la composante urbaine du quartier « Faubourg / Aiguille »
- Accroître la dynamique démographique et diversifier l'offre d'habitat pour définir un projet de territoire économe en consommation d'espace
- Poursuivre la reconquête du centre ancien dans le cadre du PLH et de l'étude d'OPAH-RU

Axe n°3



Promouvoir l'activité économique à la mesure des objectifs du SCoT de Carcassonne Agglo

- Intégrer le développement de la zone d'activités majeure de la ZAC de Béragne
- Renforcer l'attractivité territoriale par le confortement et l'adaptation des autres sites et zones d'activités existants

Axe n°4



Poursuivre l'amélioration du cadre de vie dans un contexte de changement climatique

- Maintenir un haut niveau d'équipement pour prendre en compte l'évolution programmée de la population
- Améliorer l'accessibilité et les liaisons du territoire en renforçant les mobilités douces
- Adapter le développement du territoire aux enjeux environnementaux et au changement climatique



Ripisylvies au bord de l'Aude

Axe 1 : Construire un projet respectueux des richesses et contraintes du territoire



PROTÉGER ET VALORISER LES ESPACES NATURELS

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

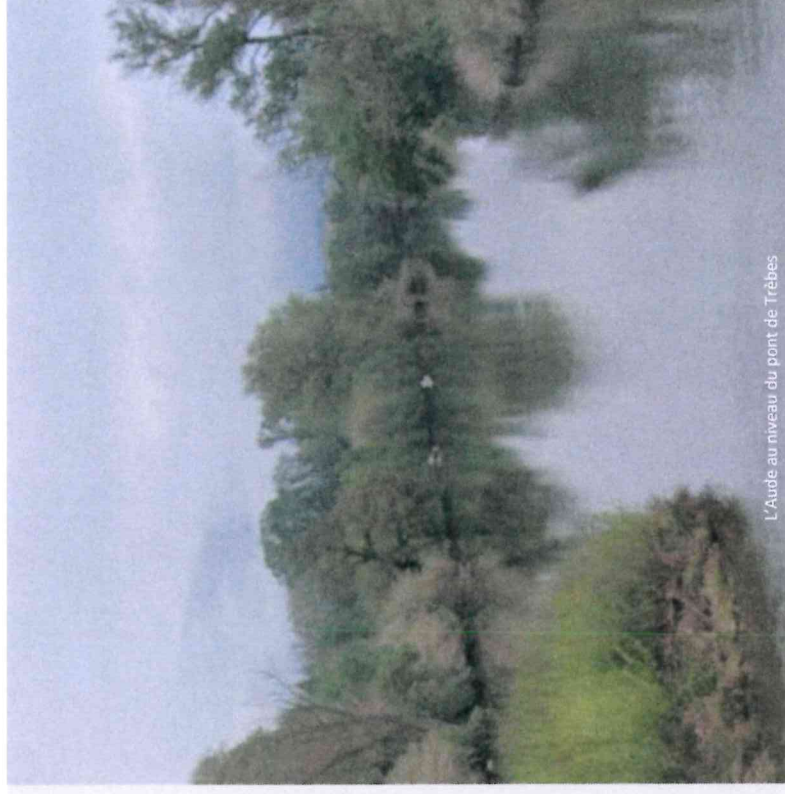
ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE

SLO



Constat du diagnostic

- Présence d'une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) sur le cours moyen de l'Aude à Marsailllette
- Des réservoirs écologiques majeurs le long des cours d'eau avec de nombreux habitats de transition, notamment en partie nord
- Des corridors écologiques déterminants pour la circulation de la faune s'appuyant sur un réseau hydrographique structurant, avec cependant peu de corridors écologiques sur un axe nord-sud
- 4 zones humides connues et plusieurs autres pressenties
- Une trame noire morcelée (protection des espèces nocturnes vis-à-vis de la lumière artificielle)



L'Aude au niveau du pont de Trèbes



Rappel des enjeux

- Protéger le patrimoine végétal remarquable et d'intérêt écologique, les milieux aquatiques et humides et leurs zones de fonctionnalité, notamment vis-à-vis du développement urbain
- Renforcer et restaurer les continuités écologiques notamment celles orientées Nord-Sud
- Apporter également une protection au patrimoine écologique présent au sein du bourg (zones de crues, ...)



PROTÉGER ET VALORISER LES ESPACES NATURELS

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le 16/07/2026

ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE

• Action 1 : Construire un projet de territoire garant de la préservation de la biodiversité locale

- Préserver les ensembles écologiques identifiés à large échelle et la diversité des milieux ; par le SRADDET (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques de la trame verte, réservoirs de type milieux humides et cours d'eau, ...), et par le SCOT (aquatiques / humides / forestiers / ouverts et semi ouverts, ...),
- Intégrer au projet de territoire les périmètres environnementaux connus et reconnus, notamment la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, faunistique et floristique, et les zones humides,
- Protéger le patrimoine végétal (haies, alignements d'arbres, arbres remarquables).

• Action 2 : Assurer la protection des éléments structurants des trames écologiques, supports de la connectivité des habitats

- Maintenir et restaurer les corridors de la trame verte et bleue et les continuités écologiques selon une approche progressive, du quartier à la continuité d'importance supra communale,
- Identifier et valoriser les éléments de biodiversité spontanée, notamment en préservant et renforçant les corridors secondaires constitués par les réseaux de haies,
- Préserver et renforcer la trame noire, en encadrant les sources de pollution lumineuse.

• Action 3 : Conserver et valoriser la fonctionnalité des milieux naturels dans le projet de territoire

- Encadrer les interventions au sein des espaces naturels les plus patrimoniaux,
- Définir une urbanisation adaptée aux enjeux de conservation écologiques identifiés,
- Identifier des espaces de nature dans la zone urbaine et envisager la création de lieux de rencontre entre nature et culture dans l'aménagement des espaces publics existants ou futurs.

PROTÉGER ET VALORISER LES ESPACES NATURELS

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE

SLO

□ Construire un projet de territoire garant de la préservation de la biodiversité locale

□ ZNIEFF de type 1 « Cours moyen de l'Aude à Marsaillette »

□ Forêts et principaux boisements

□ Surfaces hydrographiques (lacs et plans d'eau)

□ Assurer la protection des éléments structurants des trames écologiques, supports de la connectivité des habitats

□ Corridors écologiques des milieux terrestres et aquatiques (trame bleue)

□ Corridors écologiques des milieux terrestres (trame verte)

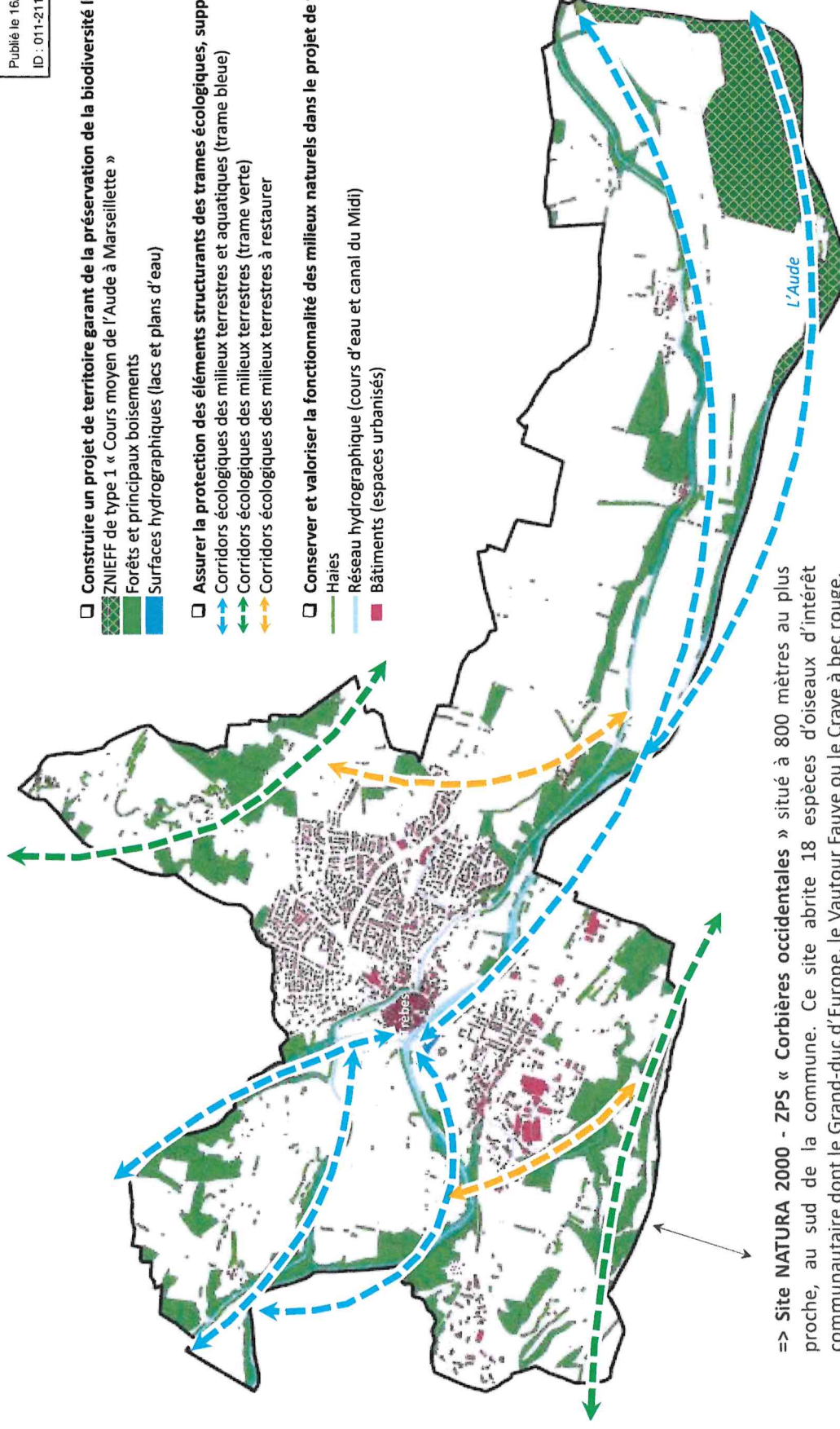
□ Corridors écologiques des milieux terrestres à restaurer

□ Conserver et valoriser la fonctionnalité des milieux naturels dans le projet de territoire

□ Haies

□ Réseau hydrographique (cours d'eau et canal du Midi)

□ Bâtiments (espaces urbanisés)



=> Site NATURA 2000 - ZPS « Corbières occidentales » situé à 800 mètres au plus proche, au sud de la commune. Ce site abrite 18 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire dont le Grand-duc d'Europe, le Vautour Fauve ou le Crave à bec rouge.

=> Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF de type 1) « Cours moyen de l'Aude à Marsaillette » concerne 88 ha au sud-est de Trèbes. Plusieurs espèces remarquables végétales, d'amphibiens, d'oiseaux et de poissons y sont répertoriés. La conservation des ripisylves y est un enjeu majeur.

Cartographie mise en forme à partir de la base de données Géoservices / IGN, réalisation Paysages

RÉDUIRE L'EXPOSITION AUX RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES



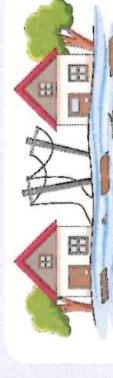
Constat du diagnostic

- Une exposition forte à très forte à l'aléa inondation sur l'ensemble des terres à proximité du fleuve de l'Aude et de l'Orbiel
- Une grande partie de la commune (zone tampon le long de l'Aude et de l'Orbiel) est sujette aux débordements de nappe
- Une exposition moyenne à forte à l'aléa retrait-gonflement argile à proximité des cours d'eau et qui concerne plus de la moitié du tissu urbain
- Des talus marqués par des pentes fortes au cœur du bourg
- Zone sensible à l'eutrophisation et à la pollution des eaux



Rappel des enjeux

- Concevoir un développement mettant en cohérence les risques et nuisances prévisibles avec le projet urbain
- Anticiper l'évolution des risques et nuisances au regard notamment du changement climatique
- Utiliser des moyens naturels pour prévenir les risques
- Éviter l'urbanisation des secteurs les plus pentus et végétaliser les talus
- Limiter les pollutions anthropiques en protégeant les milieux aquatiques et humides



RÉDUIRE L'EXPOSITION AUX RISQUES NATURELS ET TECHNIQUES

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le 16/07/2026
ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE



• Action 1 : Organiser le territoire en fonction des menaces

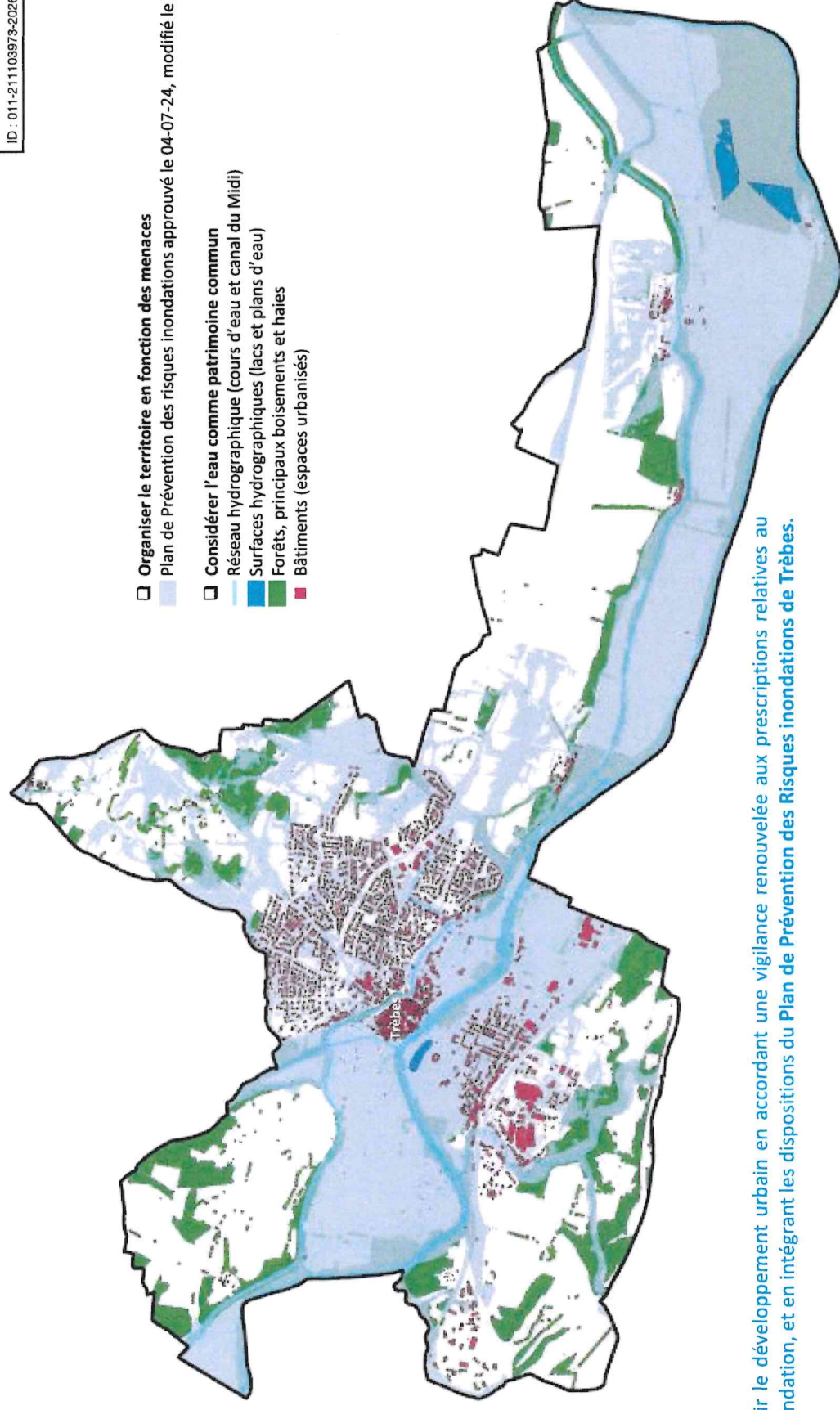
- Limiter l'exposition de la population face aux risques, en interdisant toute construction dans les zones les plus exposées au risque inondation et en privilégiant l'urbanisation de sites aux enjeux moindres,
- Concevoir le développement urbain en accordant une vigilance renouvelée aux prescriptions relatives au risque d'inondation par ruissellement,
- Intégrer la gestion des risques (inondation, retrait gonflement des argiles, ...) et des nuisances dans l'aménagement et la conception des projets dans une logique d'urbanisme résilient, et notamment vis-à-vis du risque incendie.

• Action 2 : Considérer l'eau comme patrimoine commun

- Limiter l'imperméabilisation des sols et mettre en œuvre des dispositions en faveur de l'infiltration des eaux de ruissellement,
- Poursuivre le travail de désimperméabilisation du centre ancien par la prise en compte des continuités écologiques, la création de liaisons douces, l'infiltration de l'eau sur les espaces publics, opérations de végétalisation, ...
- Tenir compte des réseaux hydrographiques dans les choix de développement et préserver la qualité des cours d'eau et leurs abords,
- Concevoir un projet de développement en adéquation avec les ressources en eau.

RÉDUIRE L'EXPOSITION AUX RISQUES NATURELS ET TECHNIQUES

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
 Reçu en préfecture le 16/07/2026
 Publié le 16/07/2026
 ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE



=> Concevoir le développement urbain en accordant une vigilance renouvelée aux prescriptions relatives au risque d'inondation, et en intégrant les dispositions du **Plan de Prévention des Risques inondations de Trèbes**.

VALORISER UN CADRE PAYSAGER EXCEPTIONNEL

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE

SLO



Constat du diagnostic

- Présence du canal du midi et les paysages associés,
- Deux sites classés et inscrits au titre des Monuments Historiques, situés sur Trèbes : le pont aqueduc de l'Orbiel depuis 1950, l'église Saint-Etienne inscrite en 1974
- Un patrimoine végétal riche, notamment les arbres remarquables, les haies bocagères et les alignements d'arbres
- Un patrimoine bâti de qualité à valoriser



Pont Canal de l'Orbiel



Rappel des enjeux

- S'appuyer sur la présence du canal du midi et des cours d'eau de l'Aude et de l'Orbiel, comme moteur d'attractivité et de développement du tourisme
- Identifier et protéger d'autres éléments du patrimoine bâti et non bâti qui méritent d'être préservés et mis en valeur



VALORISER UN CADRE PAYSAGER EXCEPTIONNEL

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
 Reçu en préfecture le 16/07/2026
 Publié le 16/07/2026

ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE

• Action 1 : S'appuyer sur la présence du canal du midi comme élément phare du patrimoine paysager

- Poursuivre le travail de mise en valeur du canal du midi,
- Prendre en compte le plan paysager du canal du midi,
- Renforcer le lien et l'accessibilité entre le canal et l'entité urbaine.

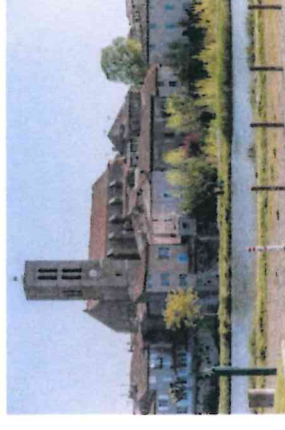


• Action 2 : Sauvegarder les structures identitaires du grand paysage

- Préserver les silhouettes végétales accompagnant les cours d'eau et les infrastructures majeures. Les ripisylves de l'Aude et de ses affluents, l'alignement de platane le long du canal, les alignements d'arbres de haute tige le long des principales infrastructures, et en particulier la RD 6113, se détachent avec force dans le paysage et constituent des éléments de repères à préserver et à valoriser.
- L'hydraulique génère des structures paysagères qui doivent être intégrées au projet urbain. L'Aude et l'ensemble des cours d'eau constituent des éléments paysagers identitaires et des espaces naturels à préserver tant pour leur valeur écologique, que paysagère et de loisirs.
- Prendre en compte le relief, les boisements et l'hydraulique dans l'urbanisation, afin qu'elle s'insère de manière cohérente par rapport au site et de préserver la perception d'ensemble du territoire.
- Valoriser les espaces non-construites du bourg du fait de l'aléa inondation

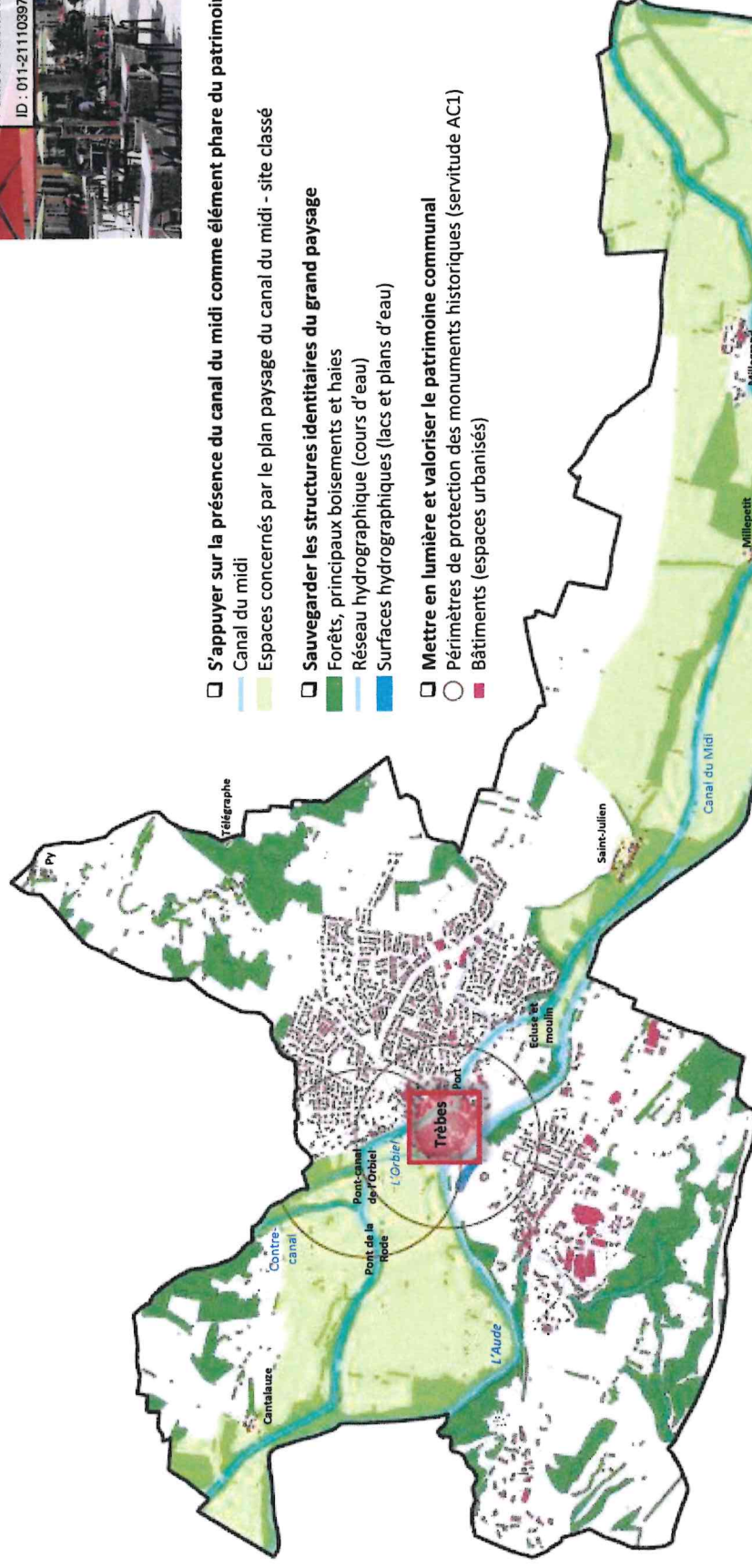
• Action 3 : Mettre en lumière et valoriser le patrimoine communal

- Renforcer la qualité patrimoniale du centre ancien,
- Assurer la protection d'entités du patrimoine bâti caractéristiques de l'architecture locale,
- Valoriser les hameaux pour conserver leurs caractères patrimoniaux,
- Préserver les éléments du petit patrimoine, tels les murets et les plantations le long des chemins ruraux,
- Favoriser l'intégration paysagère des nouvelles constructions (couleurs, matériaux, plantation d'essences locales, etc.)
- Assurer un traitement qualitatif des entrées de ville,



VALORISER UN CADRE PAYSAGER EXCEPTIONNEL

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
 Reçu en préfecture le 16/07/2026
 Publié le 16/07/2026
 ID : 011-211 103973-20260709-50_26-DE



- ☐ **S'appuyer sur la présence du canal du midi comme élément phare du patrimoine paysager**
 - Canal du midi
 - Espaces concernés par le plan paysage du canal du midi - site classé
- ☐ **Sauvegarder les structures identitaires du grand paysage**
 - Forêts, principaux boisements et haies
 - Réseau hydrographique (cours d'eau)
 - Surfaces hydrographiques (lacs et plans d'eau)
- ☐ **Mettre en lumière et valoriser le patrimoine communal**
 - Périmètres de protection des monuments historiques (servitude AC1)
 - Bâtiments (espaces urbanisés)

=> S'appuyer sur la présence du canal du midi comme élément phare du patrimoine paysager en prenant en compte notamment son plan paysage

MAINTENIR ET PRESERVER LA DIMENSION AGRICOLE DU TERRITOIRE

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
 Reçu en préfecture le 16/07/2026
 Publié le 16/07/2026

ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE



Constat du diagnostic

- Une agriculture intensive, viticole et céréalière, notamment sur la partie Est du territoire
- Diminution constante et progressive du nombre d'exploitations agricoles
- Un paysage de plaine viticole autour de la vallée de l'Aude qui fonde l'identité du territoire et constitue un axe majeur pour la biodiversité, l'habitat et les déplacements anthropiques
- La présence d'un patrimoine rural et agricole (corps de fermes) notamment au domaine de Catalauze, au domaine de Millegrand, ...



Rappel des enjeux

- Anticiper la mutation des exploitations agricoles et pérenniser le foncier
- Maintenir les fonctionnalités des espaces agricoles et accompagner les évolutions des activités (maintien de l'accessibilité et problématique liée à l'eau)
- Préserver les espaces agricoles à enjeux en limitant l'impact de l'urbanisation
- Valoriser l'identité viticole du territoire
- Maintenir l'architecture vernaculaire du patrimoine agricole et rural



MAINTENIR ET PRESERVER LA DIMENSION AGRICOLE DU TERRITOIRE

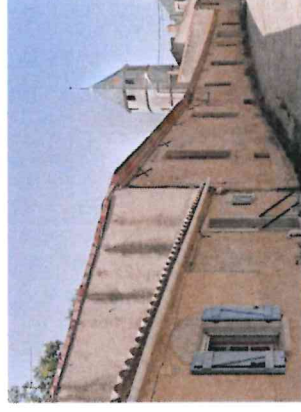
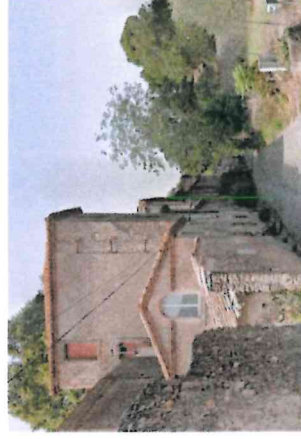
Envoyé en préfecture le 16/07/2026
 Reçu en préfecture le 16/07/2026
 Publié le 16/07/2026
 ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE

• Action 1 : Conserver les ensembles agricoles ou naturels de la vallée de l'Aude tout en soutenant le développement des exploitations agricoles

- Faciliter et mettre en place les conditions favorables au développement de projets d'évolution des activités et des exploitations agricoles, notamment en prenant en compte les problématiques de l'eau et de l'accessibilité,
- Assurer un périmètre de développement suffisant autour des exploitations pour prévoir leur extension,
- Préserver les espaces naturels et agricoles en périphérie du milieu urbain, à l'Est et à l'Ouest, dans la plaine agricole de la vallée de l'Aude, par la constitution de lisières afin de limiter les conflits d'usages et d'assurer l'intégration paysagère et environnementale des projets, ces ensembles sont à préserver de l'urbanisation tant pour leur valeur économique, que paysagère.

• Action 2 : Préserver les éléments paysagers et bâtis associés aux zones agricoles

- Préserver la structure et la typologie des hameaux, mas et châteaux disséminés dans les plaines agricoles,
- Remobiliser des bâtiments agricoles inutilisés ou de caractère (anciennes fermes, etc.) pour de nouvelles activités ou usages, tout en conservant leurs caractéristiques paysagères.



MAINTENIR ET PRESERVER LA DIMENSION AGRICOLE DU TERRITOIRE

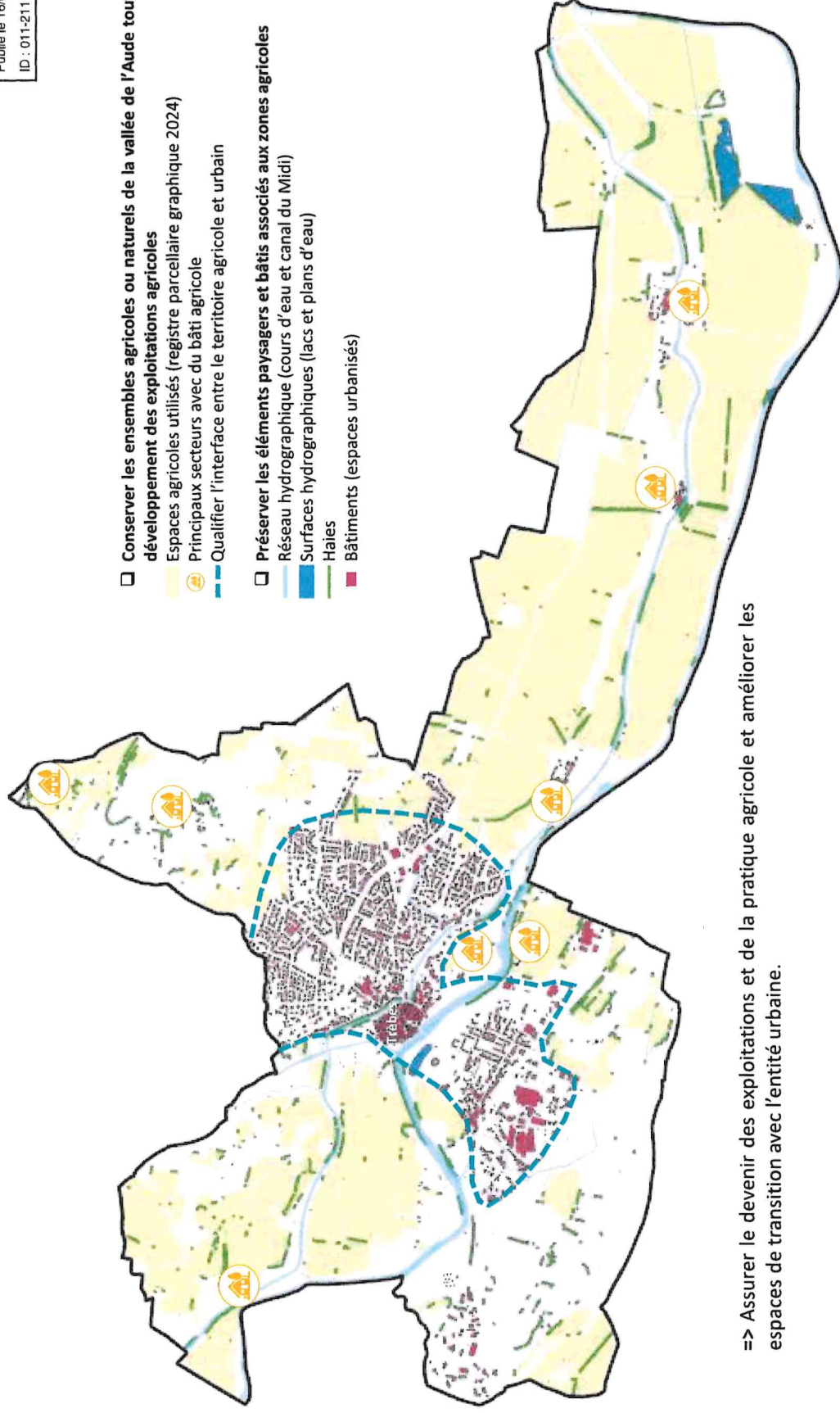
Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

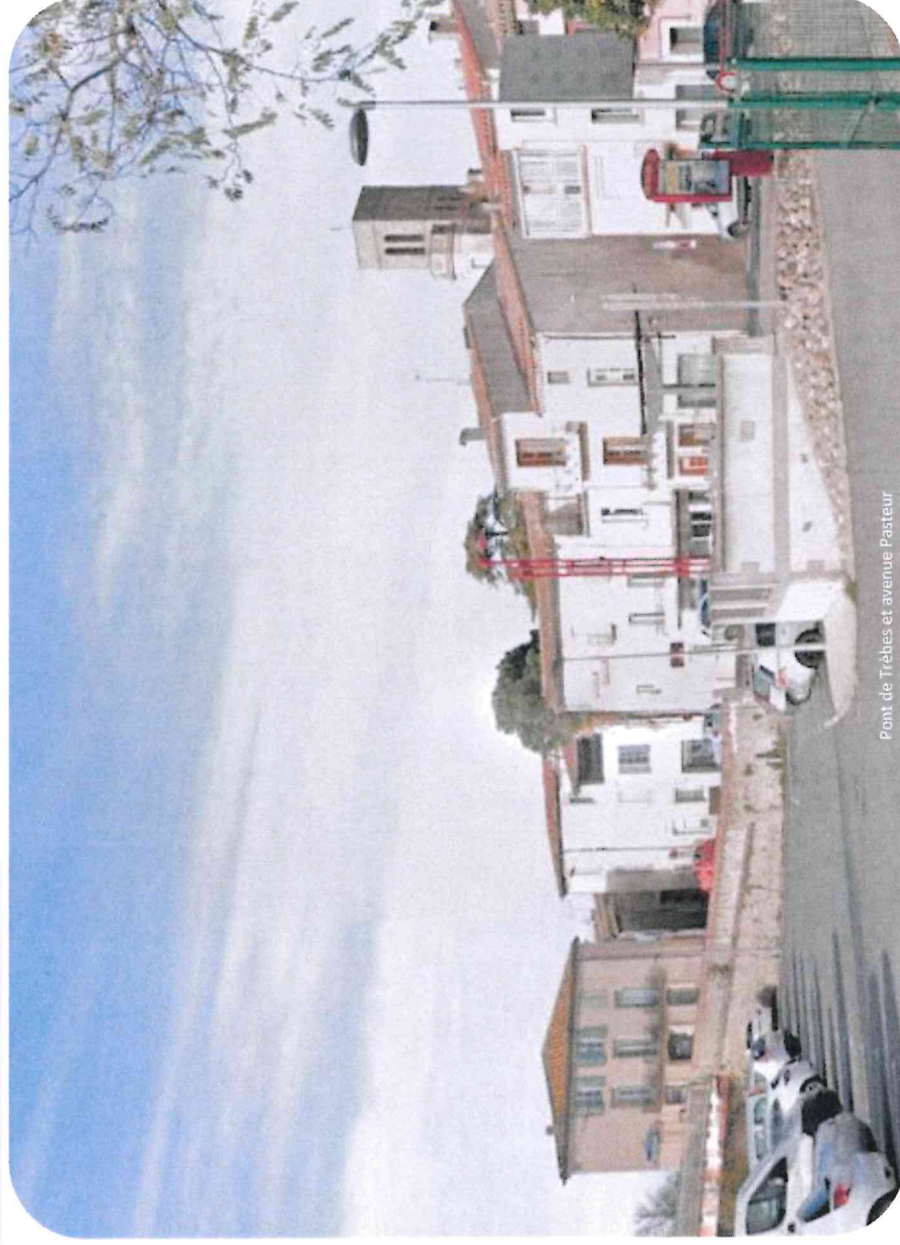
ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE

SLO



- ☐ Conserver les ensembles agricoles ou naturels de la vallée de l'Aude tout en soutenant le développement des exploitations agricoles
 - Espaces agricoles utilisés (registre parcellaire graphique 2024)
 - Principaux secteurs avec du bâti agricole
 - Qualifier l'interface entre le territoire agricole et urbain
- ☐ Préserver les éléments paysagers et bâtis associés aux zones agricoles
 - Réseau hydrographique (cours d'eau et canal du Midi)
 - Surfaces hydrographiques (lacs et plans d'eau)
 - Haies
 - Bâtiments (espaces urbanisés)

=> Assurer le devenir des exploitations et de la pratique agricole et améliorer les espaces de transition avec l'entité urbaine.



Pont de Trebes et avenue Pasteur

Axe 2 : Mettre en œuvre un projet urbain qui conforte et dynamise toutes les composantes de la ville



PRÉVOIR UN DÉVELOPPEMENT QUI S'INSCRIT DANS LA LOGIQUE DE LA LOGIQUE CENTRALITÉ ET QUI PREND EN COMPTE LA COMPOSANTE URBAINE DU QUARTIER « FAUBOURG / AIGUILLE »

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE



Constat du diagnostic

- ↳ Inscription dans la couronne de l'aire urbaine dynamique de Carcassonne Agglo en tant qu'une des 3 communes du centre urbain du cœur d'agglomération (avec Carcassonne et Villemoustaussou).
- ↳ Compatibilité nécessaire avec les objectifs et enjeux des documents du SCOT de Carcassonne Agglo, en particulier en ce qui concerne le développement urbain.
- ↳ Une urbanisation fortement contrainte par les infrastructures de transport et la zone inondable

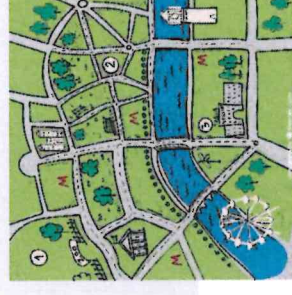


Projet du groupe scolaire de l'Aiguille



Rappel des enjeux

- ↳ Conforter la centralité du bourg en prenant également en compte le quartier « Faubourg / Aiguille »
- ↳ Prévoir et poursuivre un modèle urbain résilient, limitant l'impact sur l'environnement, l'agriculture et les paysages, et intégrant les enjeux liés au climat
- ↳ Fixer des limites claires entre urbanisation et agriculture, et milieux naturels



PRÉVOIR UN DÉVELOPPEMENT QUI S'INSCRIT DANS LA LOGIQUE DE LA CENTRALITÉ ET QUI PREND EN COMPTE LA COMPOSANTE URBAINE DU QUARTIER « FAUBOURG / AIGUILLE »

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
 Reçu en préfecture le 16/07/2026
 Publié le 16/07/2026
 ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE

• Action 1 : Conforter l'entité urbaine et privilégier les aménagements internes et dans sa continuité

- Observer une gestion économe du foncier et orienter le développement de l'habitat sur les espaces en densification ou en extension, nécessitant des investissements moindres de la collectivité et n'impactant pas les espaces agricoles ou naturels,
- Prendre en compte les actions liées au risque inondation qui permettent également d'améliorer le cadre de vie (renaturation, ...),
- Poursuivre la politique de reconquête des logements vacants.

• Action 2 : Renforcer la centralité du cœur de bourg tout en intégrant le secteur Faubourg / Aiguille

- Privilégier le développement à proximité et en continuité de l'entité urbaine de Trèbes afin de renforcer la centralité autour d'un noyau historique offrant un cadre de vie dynamique, agréable et les équipements et services répondant aux besoins de la population,
- Prévoir et organiser une remobilisation et un développement adapté sur le quartier sud de l'Aude, qui dispose d'équipements structurants (nouveau groupe scolaire, équipements sportifs et de loisirs), et de nombreux commerces et services,
- Maintenir et conforter les composantes de la qualité patrimoniale et architecturale constitutives de l'identité du bourg, du faubourg, et des extensions plus récentes, et les mobiliser pour l'aménagement des espaces stratégiques, dont les nouveaux quartiers.

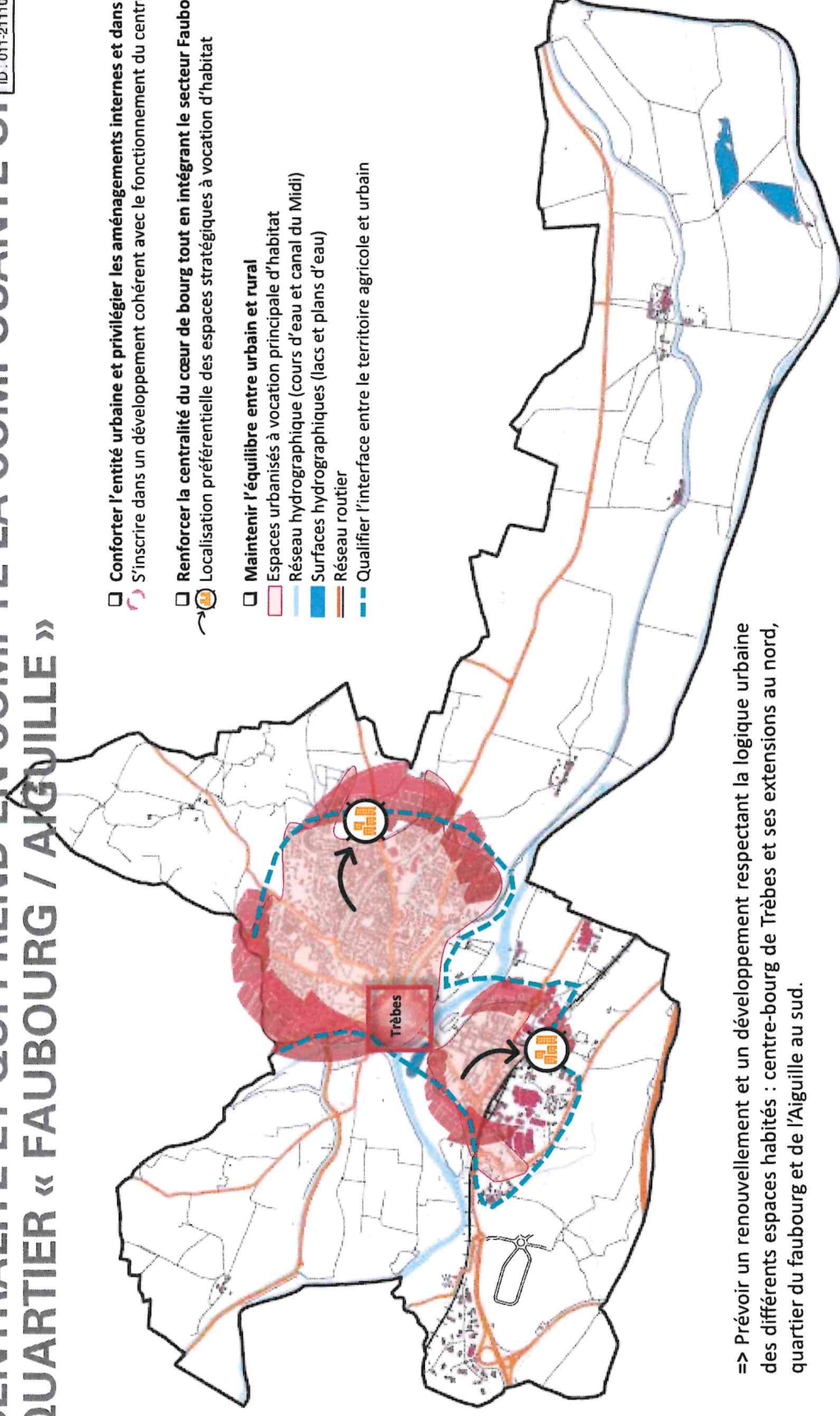
• Action 3 : Maintenir l'équilibre entre urbain et rural

- Encadrer le développement du bâti hors du noyau urbain par la définition d'un cadre d'évolution conforme à la législation et au SCoT,
- Préserver les espaces naturels et agricoles en périphérie du milieu urbain par la constitution de lisières afin de limiter les conflits d'usages et d'assurer l'intégration paysagère et environnementale des projets,
- Observer une densité adaptée du tissu urbain, afin de répondre aux objectifs de la loi climat et résilience.

PRÉVOIR UN DÉVELOPPEMENT QUI S'INSCRIT DANS LA LOGIQUE DE LA CENTRALITÉ ET QUI PREND EN COMPTE LA COMPOSANTE URBAINE DU QUARTIER « FAUBOURG / AIGUILLE »

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
 Reçu en préfecture le 16/07/2026
 Publié le 16/07/2026
 ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE

- ☐ Conforter l'entité urbaine et privilégier les aménagements internes et dans sa continuité
 S'inscrire dans un développement cohérent avec le fonctionnement du centre-bourg
- ☐ Renforcer la centralité du cœur de bourg tout en intégrant le secteur Faubourg / Aiguille
 Localisation préférentielle des espaces stratégiques à vocation d'habitat
- ☐ Maintenir l'équilibre entre urbain et rural
 - Espaces urbanisés à vocation principale d'habitat
 - Réseau hydrographique (cours d'eau et canal du Midi)
 - Surfaces hydrographiques (lacs et plans d'eau)
 - Réseau routier
 - Qualifier l'interface entre le territoire agricole et urbain



=> Prévoir un renouvellement et un développement respectant la logique urbaine des différents espaces habités : centre-bourg de Trèbes et ses extensions au nord, quartier du faubourg et de l'Aiguille au sud.

ACCROITRE LA DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE ET DIVERSIFIER D'HABITAT POUR DÉFINIR UN PROJET DE TERRITOIRE ÉCONOMIQUE CONSOMMATION D'ESPACE

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE



Constat du diagnostic

- ➔ Une population stabilisée autour de 5 500 habitants depuis le début des années 1980
- ➔ Un vieillissement de la population et une diminution de la taille des ménages à anticiper, qui génèrent de nouveaux besoins
- ➔ Une dominance du parc de logement individuel (77,1 %)
- ➔ Une problématique de la vacance à bien prendre en compte avec environ 1 logement sur 7 concerné, notamment sur le centre-ancien, marqué par un bâti ancien et dégradé



Rue du 11 novembre dans le centre ancien



Rappel des enjeux

- ➔ Promouvoir une croissance démographique par l'attractivité territoriale, tout en respectant les enjeux et objectifs portés à l'échelle supra communale (SCoT)
- ➔ Intégrer les enjeux de sobriété foncière
- ➔ Adapter l'offre urbaine aux évolutions de la population et aux enjeux démographiques
- ➔ Accompagner la construction de logements qui répondent à toutes les étapes de la trajectoire résidentielles
- ➔ Poursuivre le travail de résorption de la vacance



ACCROITRE LA DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE ET DIVERSIFIER D'HABITAT POUR DÉFINIR UN PROJET DE TERRITOIRE ÉCONOMIQUE CONSOMMATION D'ESPACE

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE

• **Action 1 : Organiser l'accueil de nouveaux habitants sur le bourg de Trèbes, centre urbain du cœur d'agglomération du SCoT**

- L'objectif de la commune est d'accueillir de nouveaux habitants sur le bourg et ses extensions afin de se rapprocher progressivement des 6 000 habitants à l'horizon 2037,
- Ainsi, le projet s'inscrit dans une démarche d'accueil d'environ 600 à 700 habitants supplémentaires.

• **Action 2 : Assurer une capacité d'accueil et de production de logements adéquate**

- Pour répondre à l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire, mais aussi au desserrement des ménages, autour de 400 logements doivent être produits ou remobilisés, en densification, complément des dents creuses, par la réhabilitation de logements vacants, mais également en extension sur des secteurs stratégiques,
- La commune répond dès à présent aux objectifs de production / remobilisation de logements sociaux (27 % du parc en 2024).

■ **Action 3 : Retranscrire et organiser spatialement ces ambitions**

- Le modèle à développer vise à réduire l'impact du projet urbain sur les espaces naturels et agricoles en diminuant la consommation moyenne par logement, pour une consommation d'ENAF d'environ 12 ha pour l'habitat conformément aux objectifs du SCoT pour 2032 (7 ha + 5 ha liés aux communes sinistrées en 2018),
- Les espaces stratégiques de développement s'inscriront significativement dans le cadre du renouvellement urbain, ou sur des espaces directement liés à la logique urbaine de Trèbes,
- La densité brute minimale moyenne sur ces zones stratégiques de développement sera de 27 logements à l'hectare.

• **Action 4 : Diversifier le parc de logements et adapter l'offre à une pluralité de besoins**

- Diversifier le parc de logements dans sa localisation, sa taille, sa forme, ... afin de répondre à une pluralité de profils,
- Adapter le parc de logements au vieillissement de la population et aux situations de handicaps.

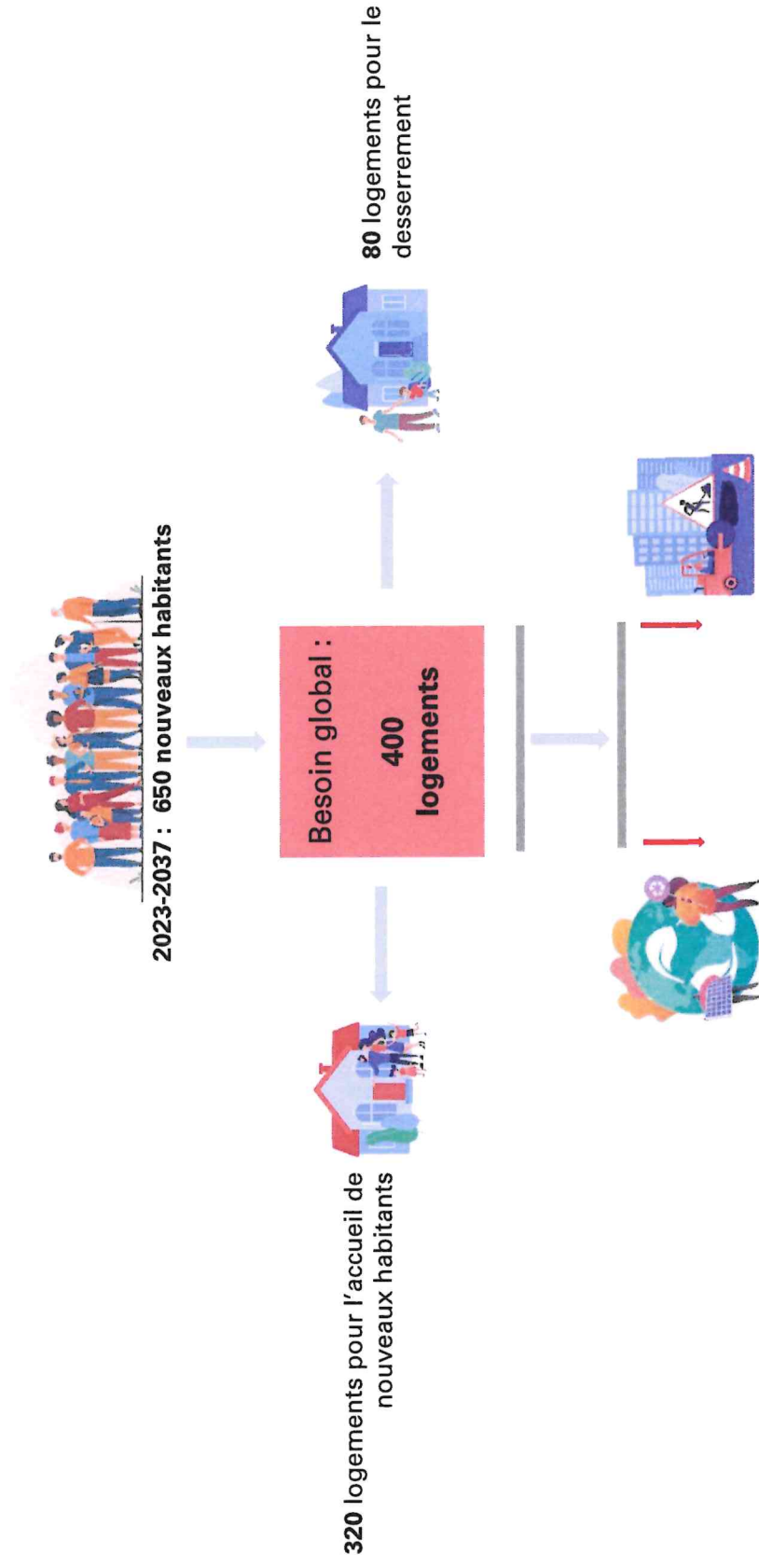
ACCROITRE LA DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE ET DIVERSIFIER D'HABITAT POUR DÉFINIR UN PROJET DE TERRITOIRE ÉCONOMIQUEMENT DURABLE ET MAÎTRISER LA CONSOMMATION D'ESPACE

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE



POUR SUIVRE LA RECONQUÊTE DU CENTRE ANCIEN DANS LE CADRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET DE L'ÉTUDE D'OPÉRATION D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
 Reçu en préfecture le 16/07/2026
 Publié le 16/07/2026
 ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE



Constat du diagnostic

- Une perte d'attractivité du centre ancien
- Les commerces, services et équipements ont délaissé petit à petit le centre, pour s'installer dans les extensions plus récentes et dans les zones d'activités
- Une concentration de la vacance de logements dans le centre ancien



Place de l'Hôtel de ville



Rappel des enjeux

- Maintenir l'attractivité par des actions de redynamisation tant sur le volet habitat, que sur le volet aménagement urbain
- Favoriser le maintien et le développement de l'activité, des services et des équipements de proximité
- Poursuivre la réhabilitation des logements vacants dans le centre ancien



POUR SUIVRE LA RECONQUÊTE DU CENTRE ANCIEN DANS LE CADRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET DE L'ÉTUDE D'OPÉRATION D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le 16/07/2026
ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE

• **Action 1 : Mettre en valeur le centre ancien et améliorer le cadre de vie**

- Poursuivre le travail sur les aménagements urbains et l'espace public : places, front structurant que la rue du 11 novembre, liaisons piétonnes, ...
- Assurer une désimperméabilisation progressive et adaptée de ces espaces (traitements des rues),
- Mettre en œuvre les outils de requalification du parc ancien (restructuration d'îlots),
- Qualifier les entrées de ville et réorganiser le stationnement pour redonner des espaces de rencontres de qualité aux habitants (façades, verdissement, ...).

• **Action 2 : Mobiliser le parc vacant pour faire émerger une offre qualitative en centre ancien**

- 84 logements identifiés sur le centre-ancien, soit 20 % du total des logements du secteur,
- Développer une offre de logements adaptés aux profils des ménages (âge, ressources)

• **Action 3 : Renforcer le volet paysager pour conférer davantage de nature en ville**

- Réintroduire le végétal pour lutter contre les îlots de chaleur et qualifier les espaces publics, et inciter à le faire ou à les maintenir dans les espaces privés,
- Maintenir et renforcer les espaces de respiration existants, potentiels supports de prolongement des trames vertes et bleues,
- S'appuyer sur les zones inondables non-construites liées au débordement de l'Aude, ainsi que celles liées aux ruissellements autour des affluents ou ruisseaux temporaires pour aménager des espaces publics pouvant être investis pour les activités de loisirs : cheminements, promenades, espaces de jeux, de détente, ...



Axe 3 : Promouvoir l'activité économique à la mesure des objectifs du SCoT de Carcassonne Agglo



INTÉGRER LE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS MA ZAC DE BÉRAGNE



Constat du diagnostic

- ➔ L'espace économique de Béragne est identifié dans le SCoT de Carcassonne Agglo comme une zone de rayonnement à l'horizon 2042
- ➔ 25 ha en cours d'aménagement et 25 ha supplémentaires fléchés comme à développer à moyen et long terme

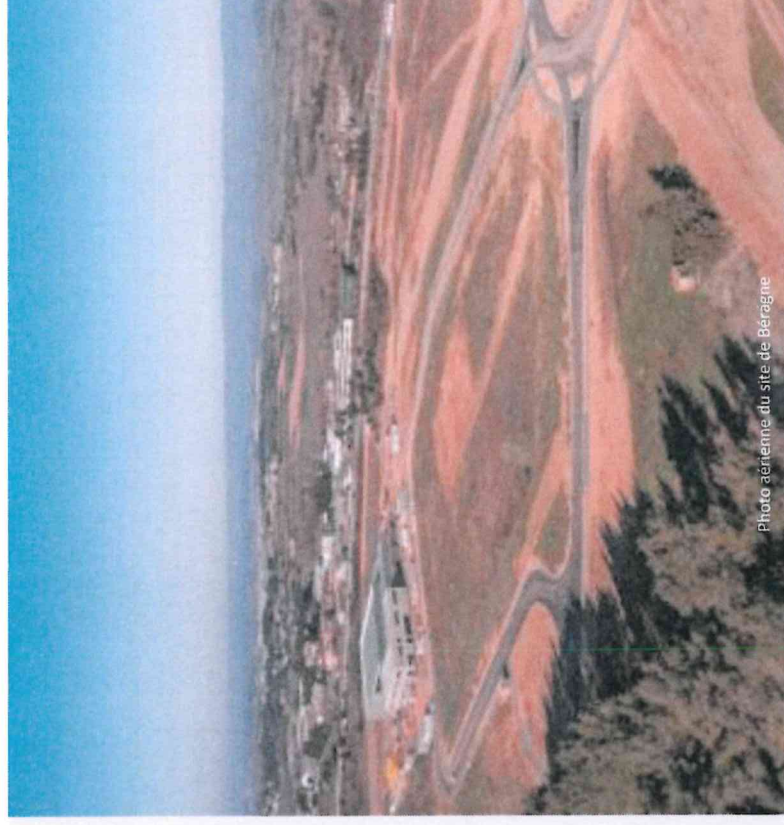
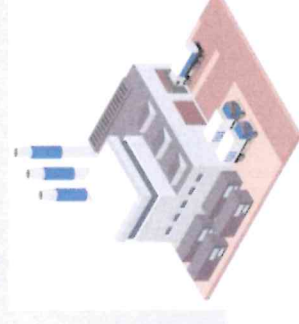


Photo aérienne du site de Béragne



Rappel des enjeux

- ➔ Accompagner le développement de cette zone d'activités majeure, pôle d'emplois diversifiés
- ➔ Prévoir des aménagements pour rendre accessible cet espace depuis le centre-bourg de Trèbes



INTÉGRER LE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS MA ZAC DE BÉRAGNE

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE

- **Action 1 : Promouvoir la zone d'activités majeure de Béragne**

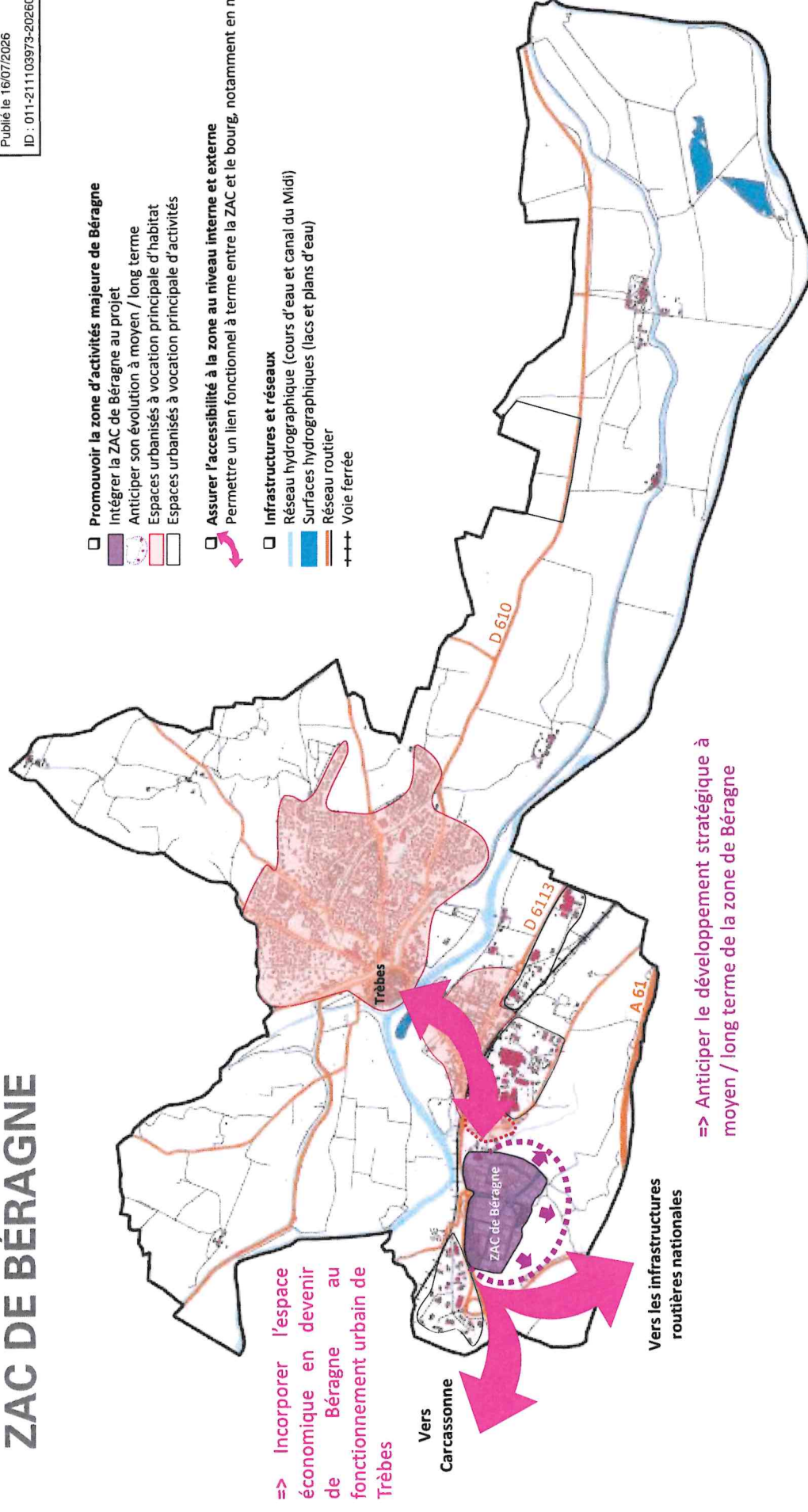
- Intégrer le développement de la ZAC de Béragne en cohérence avec les objectifs du SCoT de Carcassonne Agglo,
- Mettre en œuvre les dispositions prévues par l'intercommunalité en terme réglementaire,
- Prévoir l'évolution prévue à moyen / long terme.

- **Action 2 : Prévoir des aménagements pour rendre accessible cet espace depuis le centre-bourg de Trèbes**

- Assurer une bonne connexion de la zone d'activités au réseau national et départemental, mais aussi au reste du tissu urbain communal,
- Permettre à terme une accessibilité depuis les autres zones économiques et le centre-bourg en modes actifs (non motorisés).

INTÉGRER LE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS MAJEURE DE BÉRAGNE

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
 Reçu en préfecture le 16/07/2026
 Publié le 16/07/2026
 ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE



RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE PAR LE CONFO L'ADAPTATION DES AUTRES SITES ET ZONES D'ACTIVITÉS EX

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE



Constat du diagnostic

- Un pôle d'emploi diversifié qui bénéficie aux actifs du bassin de vie : 1800 emplois pour 1600 actifs en 2022
- Une présence d'activités de commerces et services de proximité dans le centre-bourg et ses extensions
- Une nouvelle zone d'activités logistique identifiée comme majeure pour le développement économique au niveau intercommunal
- La présence de 3 zones d'activités économiques historiques, potentialité d'y installer des activités
- Un socle économique varié (artisans, caves, sablière, ...)
- Des logements identifiés dans des zones d'activités qui peuvent être source de conflits d'usages



Entreprise Bayer



Rappel des enjeux

- Renforcer l'activité commerciale et de services de proximité au sein des lieux de vie
- Assurer le bon fonctionnement des activités dans les zones existantes, ainsi que les autres activités économiques (la sablière), de manière cohérente avec l'évolution de la population et les objectifs de Carcassonne Agglo
- Prendre en compte à la fois les besoins et les enjeux liés aux risques



RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE PAR LE CONFO L'ADAPTATION DES SITES ET ZONES D'ACTIVITÉS EXISTANTES

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE

• Action 1 : Conforter l'attractivité commerciale et de services du cœur de ville, et sur les différents quartiers

- Favoriser l'implantation de nouvelles activités de proximité pour développer la dynamique communale et améliorer le cadre de vie,
- Inciter les installations sur l'ensemble des espaces habités, de façon adaptée au contexte et au fonctionnement du quartier.

• Action 2 : Poursuivre le développement et la remobilisation de la zone d'activités de Cairat

- Zone de rayonnement identifiée par le SCoT dont le développement est prévu
- Pour ce faire, il est fait le choix de permettre la mutation du secteur en poursuivant la logique de remobilisation des espaces bâtis à vocation d'habitat.

• Action 3 : Soutenir le fonctionnement et adapter aux contraintes les zones d'activités de Sautès et de l'Europe

- Zones de proximité identifiées par le SCoT dont le confortement / maintien sont prévus,
- Adapter ces secteurs à l'existant pour permettre le développement des activités implantées tout en prenant en compte les contraintes (zone inondable sur la zone de l'Europe)
- Rendre possible la mise en place de parc photovoltaïque sur ces zones économique, sur des espaces non-construisibles et peu impactant.

• Action 4 : Accompagner toutes les autres formes d'activités

- Prendre en compte les activités spécifiques du territoire (caves, artisans, ventes de produits agricoles, ...)
- Poursuivre l'exploitation de la sablière au lieu-dit les Condomines

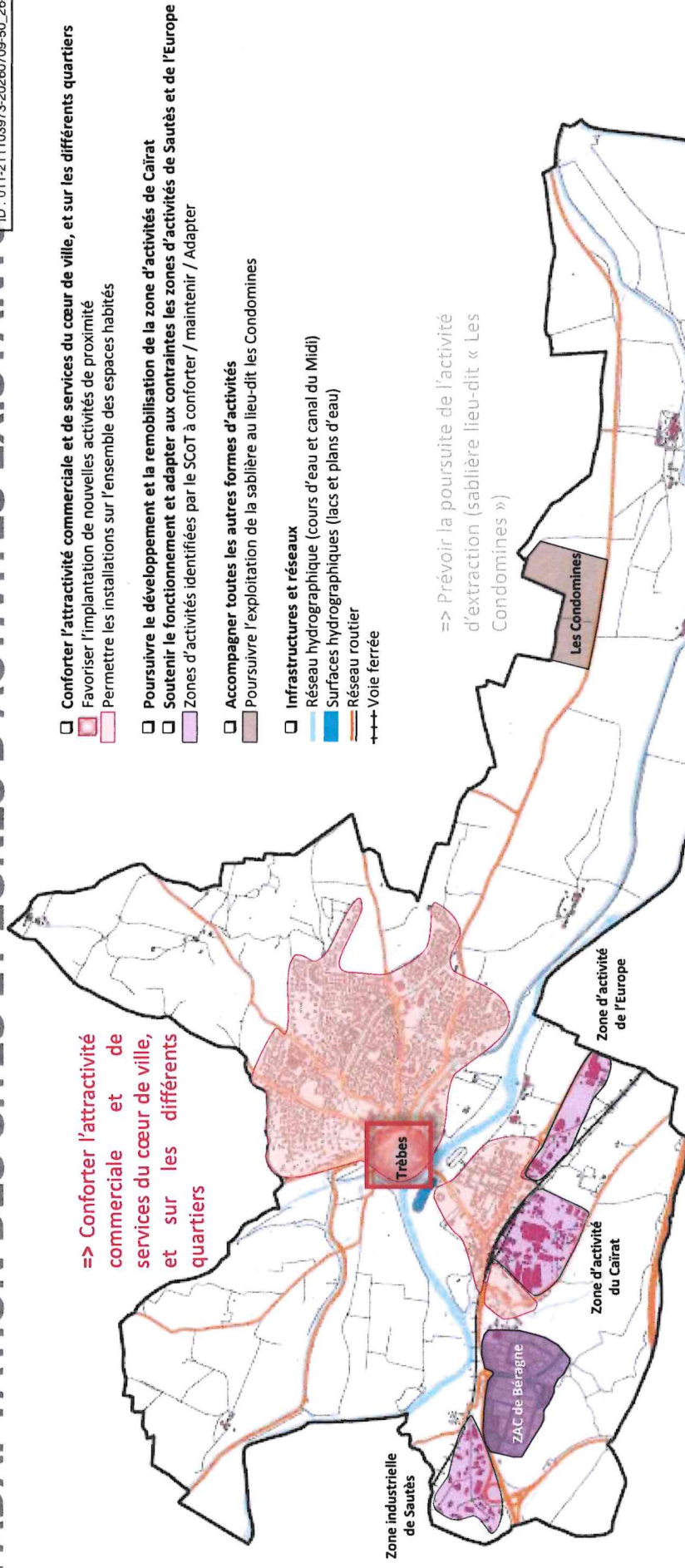
RENFORCER L'ATTRACTIVITE TERRITORIALE PAR LE CONFO L'ADAPTATION DES SITES ET ZONES D'ACTIVITES EXISTANTES

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE





Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE

SLO

Axe 4 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie dans un contexte de changement climatique



MAINTENIR UN HAUT NIVEAU D'ÉQUIPEMENT POUR COMPTER L'ÉVOLUTION PROGRAMMÉE DE LA POPULATION

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE



Constat du diagnostic

- Une offre de commerces, services et d'équipements importante et diversifiée (scolaire, services, sports et loisirs)
- Un renforcement en cours du niveau global d'équipement avec la nouvelle école du quartier de l'Aiguille
- Des projets de réaménagement ou de réhabilitation pour mettre à niveau certains équipements



Collège Gaston Bonheur – boulevard du Minervois



Rappel des enjeux

- Faire en sorte que l'offre de services et d'équipements reste cohérente avec l'évolution de la population et ses besoins
- Poursuivre les interventions pour rendre plus qualitatifs les équipements et les adapter au changement climatique



MAINTENIR UN HAUT NIVEAU D'ÉQUIPEMENT POUR COMPTER L'ÉVOLUTION PROGRAMMÉE DE LA POPULATION

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE

• **Action 1 : Poursuivre l'évolution du niveau d'équipements du cœur de bourg pour renforcer sa centralité**

- Développer une gamme d'équipements élargie afin de répondre à la pluralité de besoins des habitants,
- Le projet s'appuie sur le fort niveau d'équipement scolaire, et notamment la réalisation de la nouvelle école en tant qu'équipement structurant,
- Prévoir l'implantation et l'extension des équipements sur le centre-bourg en s'appuyant sur les possibilités de réhabilitation,

• **Action 2 : S'appuyer sur les équipements touristiques, de sports et de loisirs pour améliorer le cadre de vie**

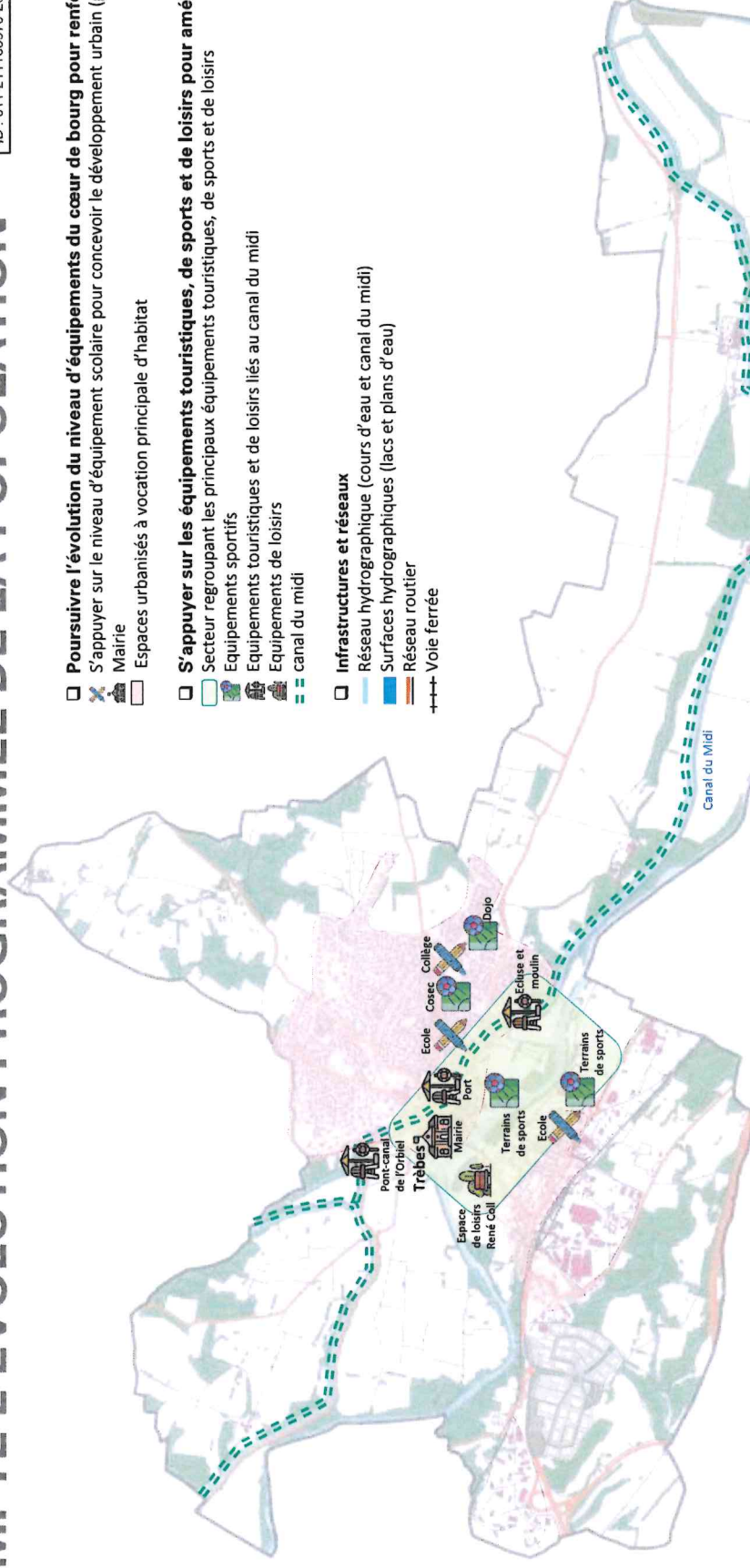
- Trèbes dispose d'un secteur touristique stratégique regroupant plusieurs équipements liés aux sports et aux loisirs en lien avec le centre ancien et le canal du Midi, cet espace doit continuer à s'aménager progressivement pour améliorer le cadre de vie,
- Plusieurs projets sont en cours de réflexion en ce sens : projet touristique d'aménagement cyclable de canal du midi, renaturation de sites liés aux inondations de 2018, possibilité de réaliser une aire de camping-car, ...
- En outre, des projets de requalification pourront avoir lieu pour améliorer l'offre dans un souci de sobriété et de meilleur efficacité énergétique : réaménagement du complexe sportif évolutif couvert, du dojo, ou encore réflexion sur la mise en place d'un terrain synthétique (économie d'eau), ...

• **Action 3 : Maintenir et assurer la capacité des réseaux**

- Conditionner le développement urbain à la capacité des réseaux : adduction en eau potable, énergie, voirie, systèmes épuratoires (réseaux d'eaux usées), ...
- A ce titre, le schéma communal d'assainissement est en cours de réalisation, sachant que la station d'épuration actuelle arrive à saturation (capacité de 10 000 équivalents / habitants)
- Assurer le maintien du Très Haut Débit sur le territoire

MAINTENIR UN HAUT NIVEAU D'ÉQUIPEMENT POUR COMPTER L'ÉVOLUTION PROGRAMMÉE DE LA POPULATION

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le 16/07/2026
ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE



- ☐ **Poursuivre l'évolution du niveau d'équipements du cœur de bourg pour renforcer sa centralité**
- ☒ S'appuyer sur le niveau d'équipement scolaire pour concevoir le développement urbain (groupes scolaires)
- ☐ Mairie
- ☐ Espaces urbanisés à vocation principale d'habitat
- ☐ **S'appuyer sur les équipements touristiques, de sports et de loisirs pour améliorer le cadre de vie**
- ☒ Secteur regroupant les principaux équipements touristiques, de sports et de loisirs
- ☐ Equipements sportifs
- ☐ Equipements touristiques et de loisirs liés au canal du midi
- ☐ Equipements de loisirs
- ☐ canal du midi
- ☐ **Infrastructures et réseaux**
- ☐ Réseau hydrographique (cours d'eau et canal du midi)
- ☐ Surfaces hydrographiques (lacs et plans d'eau)
- ☐ Réseau routier
- ☐ Voie ferrée

=> Poursuivre l'évolution du niveau d'équipements pour renforcer la centralité, s'appuyer sur les équipements de tourisme, sports et de loisirs pour y améliorer le cadre de vie

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET LES LIAISONS DU TERRITOIRE RENFORÇANT LES MOBILITÉS DOUCES

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE

SLO



Constat du diagnostic

- La commune est intégrée, dans la couronne de l'aire urbaine dynamique de Carcassonne Agglo. Elle est en partie, incluse au réseau de transports en commun de l'agglomération
- Un territoire contraint par les infrastructures, les cours d'eau et les risques ayant entraîné une forte dominante routière
- La traversée de Trèbes par la D 6113 et la D 610 est un point dur du réseau carcassonnais soumis à un trafic important et une congestion récurrente.
- Des modes actifs de déplacements peu développés sur la commune, entre le centre ancien et les périphéries



Port de Trèbes - Avenue Pierre Curie



Rappel des enjeux

- Transférer le trafic de transit en dehors des zones urbanisées pour améliorer la qualité de vie des habitants et valoriser l'espace public
- Créer des liaisons douces entre le Nord et le Sud de la commune en passant par le centre ancien pour rendre accessible le territoire et encourager des modes de déplacements alternatifs à la voiture
- S'appuyer également pour cela sur la présence du canal du midi et des cours d'eau de l'Aude et de l'Orbiel, déjà vecteurs d'une forte attractivité touristique



AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET LES LIAISONS DU TERREIN EN S'LOA RENFORÇANT LES MOBILITÉS DOUCES

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE

- **Action 1 : Appuyer la réalisation à long terme d'une déviation, identifiée dans le Plan Global de Déplacements de Carcassonne Agglo**

- Cette déviation permettrait de sortir le trafic de transit du bourg, en apaisant fortement l'entrée de ville actuelle,
- Elle créerait une connexion facilitée entre les différentes zones d'activités, et avec la partie Est de l'entité urbaine de Trèbes,
- Elle permettrait des aménagements améliorant le cadre de vie et facilitant les autres modes de déplacements sur les axes ainsi libérés.

- **Action 2 : Organiser la convergence des liaisons douces à partir du centre ancien et du canal du Midi, vers l'ensemble des lieux habités**

- Mailler le territoire de continuités douces afin d'assurer une bonne connexion depuis le centre-bourg vers les extensions urbaines au nord, et le quartier du Faubourg / Aiguille au sud,
- Permettre à terme une accessibilité non motorisée vers les différentes zones économiques,
- Ce maillage en devenir bénéficie d'une base solide avec les aménagements du canal du Midi et plusieurs chemins anciens

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET LES LIAISONS DU TERRITOIRE RENFORÇANT LES MOBILITÉS DOUCES

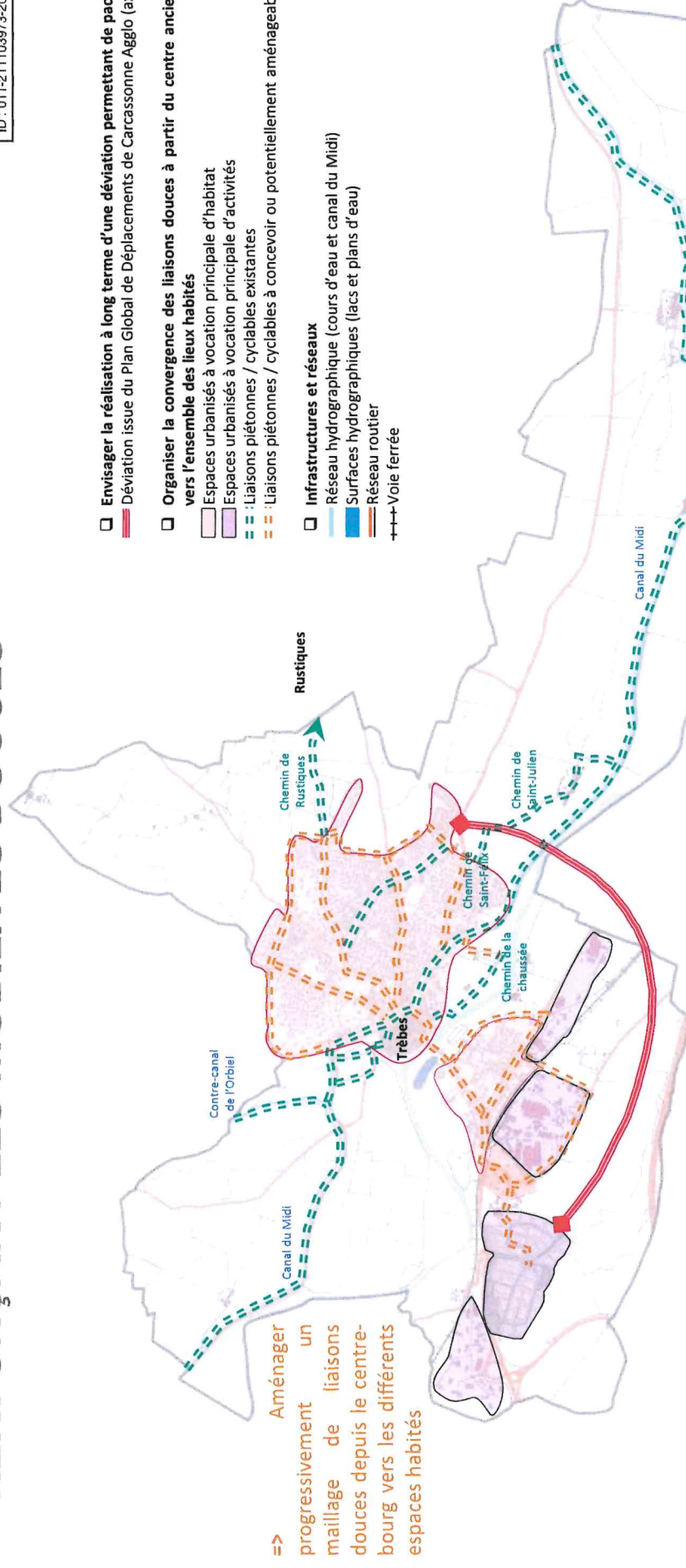
Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE

S'LO



=> Aménager progressivement un maillage de liaisons douces depuis le centre-bourg vers les différents espaces habités

=> Appuyer le projet de déviation qui permettrait une amélioration très significative du cadre de vie, et du fonctionnement global du territoire

- ☐ Envisager la réalisation à long terme d'une déviation permettant de pacifier l'entrée de ville
- ☐ Déviation issue du Plan Global de Déplacements de Carcassonne Agglo (axe 1 - action 4)
- ☐ Organiser la convergence des liaisons douces à partir du centre ancien et du canal du Midi, vers l'ensemble des lieux habités
- ☐ Espaces urbanisés à vocation principale d'habitat
- ☐ Espaces urbanisés à vocation principale d'activités
- ☐ Liaisons piétonnes / cyclables existantes
- ☐ Liaisons piétonnes / cyclables à concevoir ou potentiellement aménageables
- ☐ Infrastructures et réseaux
- ☐ Réseau hydrographique (cours d'eau et canal du Midi)
- ☐ Surfaces hydrographiques (lacs et plans d'eau)
- ☐ Réseau routier
- ☐ Voie ferrée

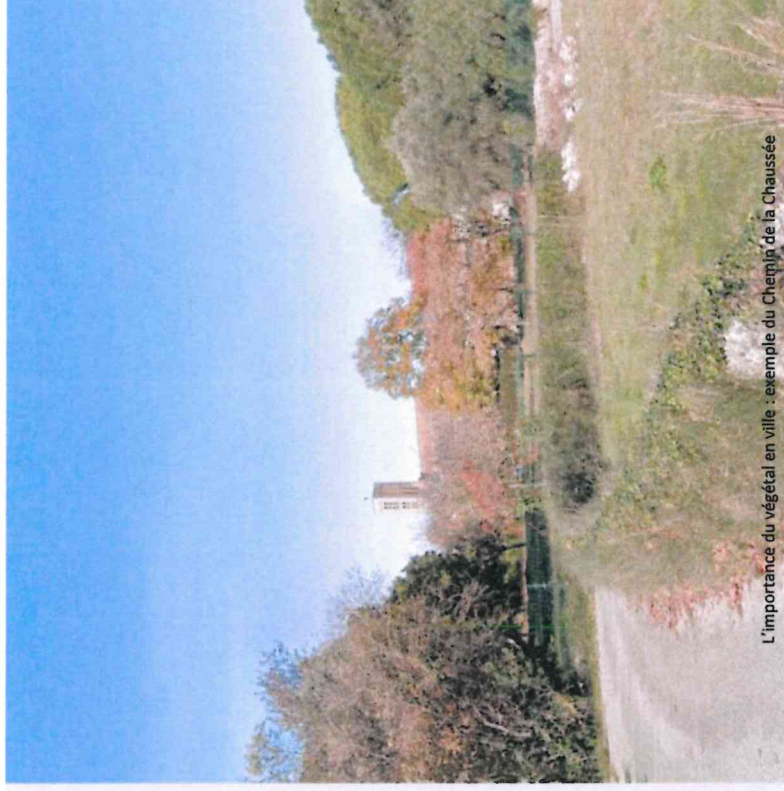
ADAPTER LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
 Reçu en préfecture le 16/07/2026
 Publié le 16/07/2026
 ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE



Constat du diagnostic

- Présence d'îlots de fraîcheur au niveau des cours d'eau, des espaces liés aux activités de sports et de loisirs au Sud du centre ancien et de l'Aude et présence de jardins situés dans le tissu urbain ; cependant peu de parcs et boisements en partie nord
- Espaces publics très minéralisés, mais des opérations de réaménagement et de végétalisation en cours (place de l'Eglise, place du Plô, place du Souvenir Français)
- Le potentiel de production d'énergies renouvelables est diversifié (photovoltaïque, méthanisation, hydraulique) néanmoins, le territoire est peu propice au photovoltaïque au sol et à l'éolien



L'importance du végétal en ville : exemple du Chemin de la Chaussée



Rappel des enjeux

- Concevoir l'urbanisation de la commune en préservant le patrimoine naturel et les continuités écologiques actuelles et en poursuivant les opérations de végétalisation de l'espace public
- Protéger le patrimoine écologique présent au sein du bourg et encourager la création d'espaces verts de détente et de loisirs, considérés comme des espaces de respiration
- Anticiper l'évolution des risques et nuisances au regard notamment de la dérive climatique
- Développer et diversifier les sources de production d'énergie



ADAPTER LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE

• **Action 1 : Concevoir des cœurs de quartier végétalisés, et poursuivre la renaturation de l'espace urbain**

- Renforcer la place de l'espace public, et y favoriser la végétalisation, afin de lutter contre les îlots de chaleur dans le tissu urbanisé, les projets futurs, et sur les différents espaces habités du territoire,
- Placer la végétalisation au cœur des projets urbain d'aménagement ou de réaménagement des espaces et des places publiques dans le centre ancien, notamment dans le cadre du programme d'OPAH,
- Aménager ces espaces, afin de participer à la valorisation de leur fonction de lieux de rencontre et de loisirs,

• **Action 2 : Encourager les pratiques vertueuses dans le cadre de la transition énergétique**

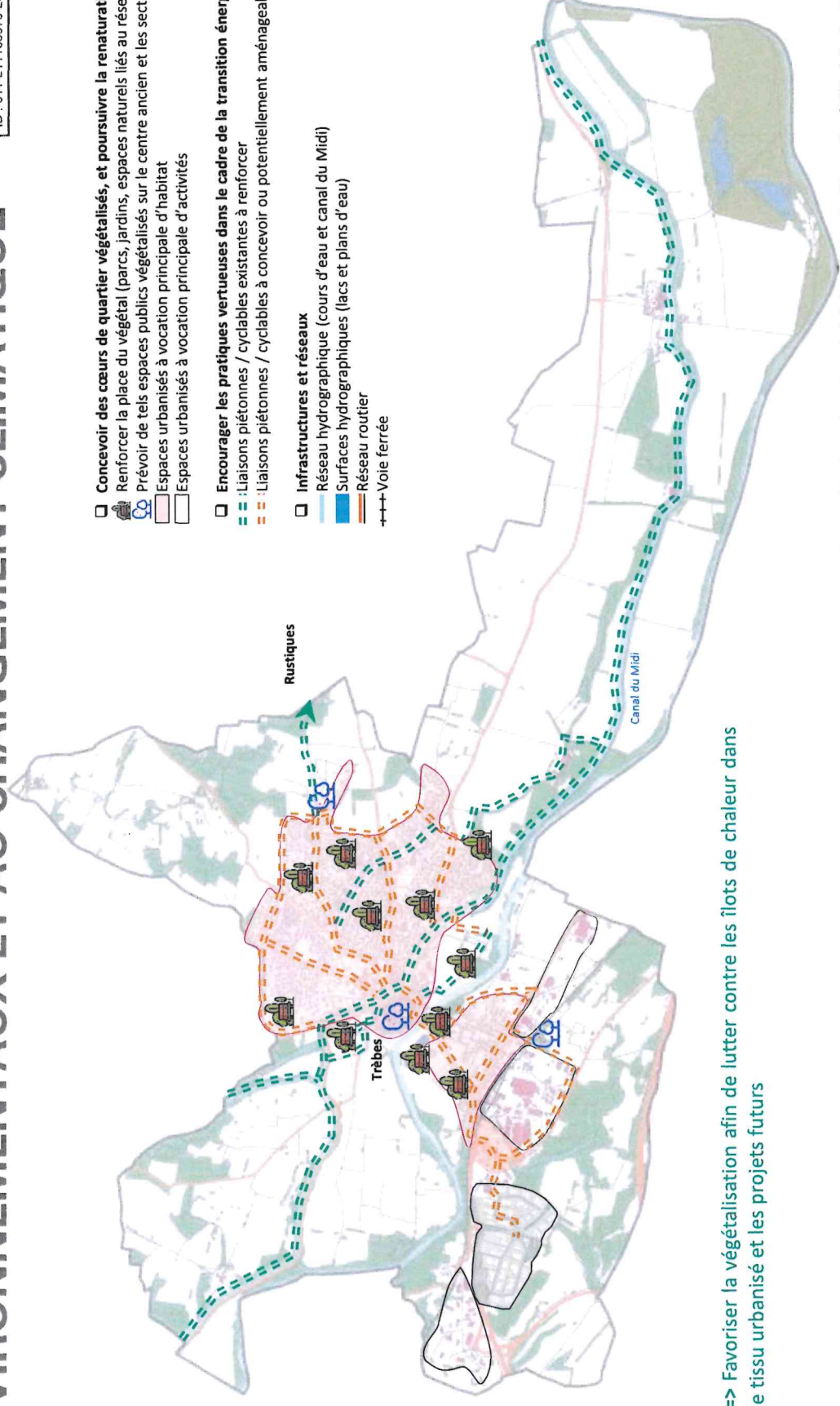
- Conforter les itinéraires de déplacements non motorisés sur l'ensemble du bourg (piétons, cycles),
- Développer les énergies renouvelables en adéquation avec les capacités du territoire et dans le respect de la qualité de vie des habitants et des paysages, notamment de projets photovoltaïques en lien avec les espaces d'activités économiques où l'impact paysager est moindre,
- Faciliter la rénovation énergétique du bâti existant et son adaptation aux enjeux climatiques.

• **Action 3 : Développer des stratégies d'adaptation au changement climatique**

- Mettre en œuvre le Schéma communal d'assainissement, en cours de révision, afin de limiter la vulnérabilité communale vis à des phénomènes inhérents (saturation, écoulements, ...),
- Encadrer l'imperméabilisation des sols et identifier un potentiel à renaturer, afin de favoriser l'infiltration de l'eau, d'aider à fixer les sols et de limiter un trop grand ruissellement (préserver les jardins, désimperméabilisation, ...),
- Prendre en compte le risque incendie et intégrer les dispositions et les bonnes pratiques (obligations légales de débroussaillage, ...)

ADAPTER LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
 Reçu en préfecture le 16/07/2026
 Publié le 16/07/2026
 ID : 011-211103973-20260709-50_26-DE



- ☐ Concevoir des cœurs de quartier végétalisés, et poursuivre la renaturation de l'espace urbain
- ☐ Renforcer la place du végétal (parcs, jardins, espaces naturels liés au réseau hydrographique, ...)
- ☐ Prévoir de tels espaces publics végétalisés sur le centre ancien et les secteurs de projets
- ☐ Espaces urbanisés à vocation principale d'habitat
- ☐ Espaces urbanisés à vocation principale d'activités
- ☐ Encourager les pratiques vertueuses dans le cadre de la transition énergétique
- ☐ Liaisons piétonnes / cyclables existantes à renforcer
- ☐ Liaisons piétonnes / cyclables à concevoir ou potentiellement aménageables
- ☐ Infrastructures et réseaux
- ☐ Réseau hydrographique (cours d'eau et canal du Midi)
- ☐ Surfaces hydrographiques (lacs et plans d'eau)
- ☐ Réseau routier
- ☐ Voie ferrée

=> Favoriser la végétalisation afin de lutter contre les îlots de chaleur dans le tissu urbanisé et les projets futurs

